



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse  
Le 08/09/2022  
**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,  
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

**Jeudi 15 septembre 2022**  
**À 19h00 à la Mairie**

**Ordre du jour**

- **MARCHE PUBLIC** :
  - Voie douce : attribution marché de travaux
  - Toiture du Pressoir : demande de subvention au titre de « Villages de l'Yonne + »
- **COMPTABILITE** :
  - DM pour régularisation de charges locatives
  - Augmentation charges appartement 4 A rue Servandoni
- **VIE PUBLIQUE** :
  - Désigner conseiller municipal correspondant incendie et secours
- **DIVERS**
  - Espace Multiservices
  - Diaporama schéma cyclable et solaire de la Communauté d'Agglomération d'Auxerre

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire

Odile MALTOFF



## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le 15/09/2022 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

**Etaient présents** : M. GUIBERT Jean-Paul, M. MOUSSU Noël, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme CHAMFORT Aurélie, Mme GAUTHIER Liliane, M. CARBONNEAUX Jacques

**Absents excusés** : Mme BERNARD Magali, M. POISSON Jean-Baptiste ; M. DUFOUR Damien ; Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. DUCHEMIN Philippe

**Pouvoirs** : M. POISSON Jean-Baptiste donne pouvoir à Mme Aurélie CHAMFORT ; Mme BERNARD Magali donne pouvoir à M. MOUY Christophe

**Secrétaire** : Mme LIPS Elisabeth



Le compte-rendu de Conseil Municipal du 21 juillet 2022 est lu par Mme le Maire et approuvé.

**Vote 10 pour**

### MARCHES PUBLICS

#### 1) VOIE DOUCE : Attribution du marché de travaux

Mme le Maire rappelle que la consultation a été mise en ligne le 07/06/2022, et que la date limite de remise des offres était le 30/06/2022 à 12h00.

A l'issue de la consultation, quatre offres ont été réceptionnées.

Suite au rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre, qui est la communauté d'agglomération d'Auxerre, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SARL BOUJEAT pour un montant de 149 466.63 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer l'offre de la SARL Boujeat pour un montant de 149 466.63 € HT et tous les documents s'y afférents
- Autorise Mme le Maire à signer toute demande de subventions concernant ledit marché

**Vote 10 pour**

#### 2) Réfection de la toiture du Musée du Pressoir

Mme le Maire rappelle que ce marché de travaux date de la fin d'année 2021. Cependant, faute de financements, les travaux ont été repoussés.

En effet sur une dépense totale de 55 216 € HT, comprenant les travaux pour un montant de 50 716 € HT soit 60 859.20 € TTC, et la maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 500 € HT soit 5400 € TTC, la seule subvention obtenue est d'un montant de 19 000 € financée par la DRAC.



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Il est donc proposé de déposer une autre demande de subvention au titre du programme « Villages de l'Yonne + » à hauteur de 40% de la dépense soit pour un montant de 20 286.40 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer une demande de subvention au titre de Villages de l'Yonne + pour un montant de 20 286.40 €, et tout document s'y afférant
- Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention, à la région, au titre « Patrimoine de territoire – Axe 1 Patrimoine bâti protégé ou non au titre des monuments historiques hors patrimoine religieux », et signer tout document s'y afférant

**Vote 10 pour**

**COMPTABILITE**

1) Décision Modificative n°3 pour régularisation des charges locatives

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une régularisation des charges collectives est faite tous les ans pour les locataires. Afin de rembourser, un des locataires, il faut procéder à une décision modificative afin de créditer l'article 673 d'un montant de 343 € et de diminuer du même montant l'article 61521.

**Vote 10 pour**

2) Augmentation charges appartement 4 A rue Servandoni

Au vu des dépenses de chauffage effectuées, la locataire du 4 A rue Servandoni demande à ce qu'on lui passe ses charges de 64 € à 80 € par mois

**Vote 10 pour**

**VIE PUBLIQUE**

1) Désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Un décret du 29 juillet, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce décret indique ainsi qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette vacance. Le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal désigne le conseiller Jean-Paul GUIBERT pour être correspondant sécurité et incendie sur la commune de Coulanges-La-Vineuse

### Vote pour 10

#### DIVERS

##### 1) Espace Multiservices

Mme le Maire informe les conseillers de l'avancée du dossier.

Il a été décidé lors de la réunion du 12/09, en présence de l'architecte, Mme Albans-Moureu, de procéder en deux phases pour la suite du projet :

##### Phase 1 :

- Se mettre d'accord sur le projet et le chiffrage
- Faire les demandes de subvention

Si demandes de subventions acceptées, passer à la 2<sup>ème</sup> phase

##### Phase 2 :

- Elaboration du DCE (pièces techniques / Archi, Pièces administratives/mairie)
- Analyse des offres (Archi)
- Suivi de chantier : Mairie

Estimation actuelle : 100 000 à 150 000 €. A revoir car ce n'est pas le budget prévu en 2022, qui était de 100 000 € TTC.

En procédant par phase, si l'estimation est trop élevée, la commune peut stopper la mission du maître d'oeuvre.

La référente du projet est Magalie BERNARD, conseillère.

Jean-Baptiste POISSON et Laure AUDRY doivent être en copie à chaque avancée et échanges de mails.

Aucun document n'est signé avec l'économiste proposé. Si ce dernier ne souhaite pas travailler avec nous, nous en chercherons un autre.

Seul bémol : le suivi de chantier qui n'est pas assuré pour un coût de maîtrise d'œuvre de 10 200 € HT.

##### 2) Diaporama schéma cyclable et solaire de la Communauté d'Agglomération d'Auxerre

M. MOUY, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire présent un diaporama sur l'étude d'installations de panneaux photovoltaïques ainsi qu'un diaporama sur une réflexion concernant le schéma cyclable sur le territoire de la communauté d'Agglomération d'Auxerre.

##### 3) Création de l'association pratique instrumentale pour tous



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Sous l'impulsion de Stéphane Marandon (directeur de l'école primaire de Coulanges la vineuse), de Cédric Lemaire (directeur de l'école de musique de Coulanges) et de Jacques Carbonneaux (conseiller municipal à Coulanges et chargé de mission pour les fabricants d'instruments de musique), avec le soutien d'Odile Maltoff (Maire de Coulanges et vigneronne), l'association « La pratique instrumentale pour tous » a été créée le 29 août 2022 et enregistrée au journal officiel le 6 septembre.

Cette association a vu le jour afin de permettre la mise en place d'une classe d'initiation à la pratique instrumentale à l'école et dans un premier temps de créer une classe d'initiation au UKULÉLÉ à l'école primaire de Coulanges la vineuse.

Le président d'honneur est Hugues Aufray

Les membres du bureau sont :

En tant que président : Stéphane Marandon

En tant que trésorier et vice-président : Cédric Lemaire

En tant que secrétaire général et vice-président : Jacques Carbonneaux

Les membres du conseil d'administration sont :

Yves Mion

Magali Bernard

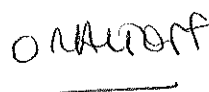
Jacques Carbonneaux

Stéphane Marandon

Cédric Lemaire

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,  
Odile MALTOFF





**Délibérations prises au cours du**



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

**Conseil Municipal ordinaire du 15/09/2022 :**

DÉL n° 2022-044 : MARCHE PUBLIC / VOIE DOUCE / ATTRIBUTION MARCHE  
DÉL n° 2022-045 : REFECTION TOITURE PRESSEIRE / DEMANDE DE SUBVENTION CD  
DM n° 3 : DM / REGULARISATION DE CHARGES  
DÉL n° 2022-046 : AUGMENTATION CHARGES APPARTEMENT 4 A RUE SERVANDONI  
DÉL n° 2022-047 : DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS

**Prochain conseil municipal**

**Jeudi 20 OCTOBRE 2022**

**A 19h00 à la MAIRIE**



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 15/09/2022

**Mme MALTOFF Odile :**

**M. CARBONNEAUX Jacques :**

**Mme LIPS Elisabeth :**

**M. MOUY Christophe :**

**M. GUIBERT Jean-Paul :**

**M. MOUSSU Noël :**

**MME CHAMFORT Aurélie :**

**MME GAUTHIER Liliane :**

